



لوسيور كريستال
LESIEUR CRISTAL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

AVIS DE RÉUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LESIEUR CRISTAL, société anonyme au capital de 276.315.100,00 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, par visioconférence, le :

MARDI 10 MAI 2022 A 09 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31/12/2021, et approbation desdits comptes ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation du montant de jetons de présence ;
- Démission d'un administrateur ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion. Ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les Lois 20-05 et 78-12, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Modalités de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire : Les actionnaires présents à l'Assemblée Générale Ordinaire participent en leur nom propre, au vote du projet des résolutions qui leur sont soumises. Ils peuvent également participer à ce vote au nom des actionnaires représentés, suivant les modalités ci-après définies. Enfin, les actionnaires qui ne peuvent ni participer à cette Assemblée, ni se faire représenter par un autre actionnaire, peuvent participer au vote, au moyen du formulaire de vote par correspondance ou en participant par audio ou visioconférence.

Vote par procuration : Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée Générale Ordinaire peuvent se faire représenter par une autre personne, en procédant à la signature d'un pouvoir dont le modèle peut être téléchargé sur le site internet de LESIEUR CRISTAL : www.lesieur-cristal.ma. La procuration doit être accompagnée de l'attestation originale de propriété des actions, délivrée par l'organisme dépositaire de celles-ci et, devra être soit envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposée contre accusé (mains), à la société LESIEUR CRISTAL à l'adresse du siège de la société, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Vote par correspondance : Les actionnaires qui ne peuvent participer à cette Assemblée Générale Ordinaire peuvent voter au moyen du formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site internet de LESIEUR CRISTAL : www.lesieur-cristal.ma. Le formulaire de vote par correspondance dûment complété, signé et cacheté, le cas échéant, pour les actionnaires personnes morales, doit être accompagné de l'attestation originale délivrée par l'organisme dépositaire des actions et devra être envoyé au siège de la société, au 1, rue caporal Corbi, Casablanca, soit par courriel à dermoumi@lesieur-cristal.co.ma, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit déposé contre accusé (mains), à la société LESIEUR CRISTAL à l'adresse du siège de la société, deux (2) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Tout formulaire non accompagné de l'original de l'attestation de propriété des actions et/ou non reçu dans le délai mentionné ci-dessus, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

Les actionnaires souhaitant participer par visioconférence sont priés de prendre contact avec Mme Lamyâ Dermoumi par courriel à l'adresse suivante : dermoumi@lesieur-cristal.co.ma ou au numéro suivant : 0600010516.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi 17-95, doit être adressée par les actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social ou sur le site internet de LESIEUR CRISTAL : www.lesieur-cristal.ma des documents dont la communication est prescrite par les articles 121 bis et 141 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

PROJET DES RÉOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 131 608 741,96 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2021.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation suivante des résultats :

Bénéfice net comptable	131 608 741,96 DH
Report à nouveau sur exercice antérieur	388 008 799,68 DH
Solde	519 617 541,64 DH
Dividendes proposés	(-) 96 710 285,00 DH
Solde	422 907 256,64 DH

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende de 96 710 285, 00 dirhams, soit 3,50 dirhams par action et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué soit 422 907 256,64 dirhams.

Mis en paiement à compter du 05 juillet 2022 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire alloue au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle de 1 740 000,00 dirhams.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Olivier DELAMEA et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Aymeric MONGEAUD en qualité d'administrateur.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





BILAN ACTIF				
(Montants en dhs)				
	31-déc-21			31-déc-20
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations en non valeur (A)			
	50 619 597,87	27 488 043,89	23 131 553,98	29 312 570,99
	Frais préliminaires			
	50 619 597,87	27 488 043,89	23 131 553,98	29 312 570,99
	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
	Primes de remboursement des obligations			
	Immobilisations incorporelles (B)			
	Immobilisations en recherche et développement			
	142 229 123,13	40 015 669,29	102 213 453,84	45 000 708,23
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires			
	90 268 688,38	21 902 480,38	68 366 208,00	19 464 278,00
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Immobilisations corporelles (C)			
	2 093 199 921,24	1 742 917 131,95	350 282 789,29	399 679 680,36
	Terrains			
	64 771 013,48		64 771 013,48	64 771 013,48
	Constructions			
	279 581 518,91	212 795 945,30	66 785 573,61	78 717 291,03
	Installations techniques, matériel et outillage			
	1 537 424 928,47	1 352 240 590,64	185 184 337,83	228 378 671,33
	Matériel de transport			
80 135 593,33		80 135 593,33	0,59	
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers				
99 210 991,82	97 745 002,68	1 465 989,14	2 555 427,17	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
32 075 875,23		32 075 875,23	25 257 276,76	
Immobilisations financières (D)				
509 315 622,94	106 752 527,10	402 563 095,84	393 900 097,03	
Prêts immobilisés				
6 636 681,08		6 636 681,08	4 972 242,48	
Autres créances financières				
3 121 663,22		3 121 663,22	3 115 678,70	
Titres de participation				
499 557 278,64	106 752 527,10	392 804 751,54	385 812 175,85	
Autres titres immobilisés				
Écart de conversion - Actif (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)				
2 885 632 953,56	1 939 075 852,61	946 557 100,95	887 357 334,61	
Stocks (F)				
961 586 750,31	35 406 314,69	926 180 435,62	796 855 762,01	
Marchandises				
24 903 699,74	9 305 703,54	15 597 996,20	19 459 736,15	
Matières et fournitures consommables				
660 848 222,62	26 100 611,15	634 747 611,47	626 090 088,85	
Produits en cours				
117 494 573,70		117 494 573,70		
Produits intermédiaires et produits résiduels				
48 097,68		48 097,68		
Produits finis				
158 292 156,57		158 292 156,57	151 305 937,01	
Créances de l'actif circulant (G)				
1 761 288 114,39	207 473 498,29	1 553 814 616,10	1 241 986 670,19	
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes				
43 391 521,19		43 391 521,19	57 484,52	
Clients et comptes rattachés				
1 126 168 061,68	157 451 536,22	968 716 525,46	714 561 392,85	
Personnel				
9 151 130,87	2 978 242,92	6 172 887,95	15 145 497,29	
État				
211 868 291,47		211 868 291,47	316 148 247,19	
Compte d'associés				
292 077 537,57	40 544 637,68	251 532 899,89	180 263 513,19	
Autres débiteurs				
64 818 763,72	6 499 081,47	58 319 682,25	12 754 927,60	
Comptes de régularisation-Actif				
13 812 807,89		13 812 807,89	3 055 607,55	
Titres et valeurs de placement (H)				
774 256 285,08		774 256 285,08	311 020 994,38	
Écart de conversion-Actif (I) Éléments circulants				
3 497 131 149,78	242 879 812,98	3 254 251 336,80	2 349 863 426,58	
TOTAL II (F+G+H+I)				
3 497 131 149,78	242 879 812,98	3 254 251 336,80	2 349 863 426,58	
TOTAL III				
26 866 930,48		26 866 930,48	66 902 031,55	
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III				
6 409 631 033,82	2 181 955 665,59	4 227 675 368,23	3 304 122 792,74	

BILAN PASSIF				
(Montants en dhs)				
	31-déc-21			31-déc-20
	Brut	Amortissement	Net	Net
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES			
	Capital social ou personnel (1)			
	276 315 100,00		276 315 100,00	276 315 100,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé			
	Capital appelé			
	276 315 100,00		276 315 100,00	276 315 100,00
	dont versé			
	Primes d'émission, de fusion et d'apport			
	Écarts de réévaluation			
	27 631 510,00		27 631 510,00	27 631 510,00
	Réserve légale			
	827 623 799,70		827 623 799,70	772 748 620,21
	Autres réserves			
	388 008 799,68		388 008 799,68	388 008 799,68
	Report à nouveau (2)			
	Résultats nets en instance d'affectation			
	Résultat net de l'exercice (2)			
	131 608 741,96		131 608 741,96	137 769 709,49
	Total des capitaux propres (A)			
	1 651 187 951,34		1 651 187 951,34	1 602 473 739,38
	Capitaux propres assimilés (B)			
	108 284 531,19		108 284 531,19	120 346 620,78
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Dettes de financement (C)				
Emprunts obligataires				
Autres dettes de financement				
Provisions durables pour risques et charges (D)				
10 572 324,55		10 572 324,55	8 806 544,55	
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Ecart de conversion - Passif (E)				
Augmentation de créances immobilisées				
Diminution des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)				
1 770 044 807,08		1 770 044 807,08	1 731 626 904,71	
Dettes du passif circulant (F)				
2 295 440 462,71		2 295 440 462,71	1 527 242 887,14	
Fournisseurs et comptes rattachés				
2 052 980 632,19		2 052 980 632,19	1 260 588 456,77	
Clients créditeurs, avances et acomptes				
9 130 972,77		9 130 972,77	4 001 206,03	
Personnel				
29 925 069,23		29 925 069,23	26 029 255,18	
Organismes sociaux				
13 711 776,74		13 711 776,74	16 037 541,33	
État				
41 150 955,46		41 150 955,46	25 071 655,20	
Comptes d'associés				
143 235 846,97		143 235 846,97	146 250 696,33	
Autres créanciers				
2 098 228,60		2 098 228,60	10 905 070,28	
Comptes de régularisation - Passif				
3 206 980,75		3 206 980,75	38 359 006,02	
Autres provisions pour risques et charges (G)				
75 841 953,78		75 841 953,78	41 191 887,22	
Écarts de conversion-Passif (éléments circulants) (H)				
2 371 282 416,49		2 371 282 416,49	1 568 434 774,36	
TOTAL II (F+G+H)				
86 348 144,66		86 348 144,66	4 061 113,67	
TOTAL III				
86 348 144,66		86 348 144,66	4 061 113,67	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				
4 227 675 368,23		4 227 675 368,23	3 304 122 792,74	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)				
(Montants en dhs)				
DÉSIGNATION	Exercice du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021			
	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
(1)	(2)	3= 1 + 2		
EXPLOITATION	I Produits d'exploitation			
	4 564 489 511,14	21 134,00	4 564 510 645,14	3 812 945 841,47
	Ventes de marchandises (en l'état)			
	228 639 667,54		228 639 667,54	145 847 731,17
	Ventes de biens et services produits			
	4 186 711 771,52		4 186 711 771,52	3 657 242 330,11
	Chiffre d'affaires			
	4 415 351 439,06		4 415 351 439,06	3 803 090 061,28
	Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)			
	124 528 890,94		124 528 890,94	-10 634 861,77
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même			
	4 289 195,81		4 289 195,81	4 020 556,89
Subventions d'exploitation				
11 084 070,94	21 134,00	11 105 204,94	3 416 995,47	
Autres produits d'exploitation				
9 235 914,39		9 235 914,39	13 053 089,60	
Reprises d'exploitation : transferts de charges				
TOTAL I				
4 564 489 511,14	21 134,00	4 564 510 645,14	3 812 945 841,47	
II Charges d'exploitation				
4 300 824 069,53	522 814,30	4 301 346 883,83	3 552 923 910,78	
Achats revendus (2) de marchandises				
174 457 221,74		174 457 221,74	86 291 782,31	
Achats consommés (2) de matières et fournitures				
3 478 682 383,48		3 478 682 383,48	2 870 192 060,24	
Autres charges externes				
297 278 132,92	522 814,30	297 800 947,22	274 409 597,15	
Impôts et taxes				
5 650 277,60		5 650 277,60	5 980 796,57	
Charges de personnel				
226 102 794,74		226 102 794,74	220 366 292,83	
Autres charges d'exploitation				
1 624 613,02		1 624 613,02	2 987 759,49	
Dotations d'exploitation				
117 028 646,03		117 028 646,03	92 695 622,19	
TOTAL II				
4 300 824 069,53	522 814,30	4 301 346 883,83	3 552 923 910,78	
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
263 665 441,61	-501 680,30	263 163 761,31	260 021 930,69	
IV Produits financiers				
22 521 686,67		22 521 686,67	18 284 310,95	
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
			331 062,00	
Gains de change				
2 029 776,22		2 029 776,22	3 240 379,98	
Intérêts et autres produits financiers				
15 720 901,70		15 720 901,70	12 482 904,11	
Reprises financières : transferts de charges				
4 771 008,75		4 771 008,75	2 229 964,86	
TOTAL IV				
22 521 686,67		22 521 686,67	18 284 310,95	
V Charges financières				
30 890 247,41		30 890 247,41	18 743 121,52	
Charges d'intérêts				
10 435 829,43		10 435 829,43	9 563 329,83	
Pertes de change				
3 652 255,54		3 652 255,54	3 933 819,27	
Autres charges financières				
3 492 199,81		3 492 199,81	3 492 199,81	
Dotations financières				
13 309 962,63		13 309 962,63	1 753 772,61	
TOTAL V				
30 890 247,41		30 890 247,41	18 743 121,52	
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)				
-8 368 560,74		-8 368 560,74	-458 810,57	
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)				
255 296 880,87	-501 680,30	254 795 200,57	259 563 120,12	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes) Suite				
(Montants en dhs)				
DÉSIGNATION	Exercice du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021			
	OPÉRATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
(1)	(2)	3= 1 + 2		
NON COURANT	VIII Produits non courants			
	28 976 261,02		28 976 261,02	50 949 028,80
	Produits de cessions d'immobilisations			
	1 671 064,17		1 671 064,17	
	Subvention d'équilibre			
	Reprises sur subventions d'investissement			
	Autres produits non courants			
	305 660,09		305 660,09	79 629,13
Reprises non courantes : transferts de charges				
26 999 536,76		26 999 536,76	50 869 399,67	
TOTAL VIII				
28 976 261,02		28 976 261,02	50 949 028,80	
IX Charges non courantes				
57 153 529,63	600,00	57 154 129,63	92 089 082,43	
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées				
Subventions accordées				
27 760 523,54	600,00	27 761 123,54	49 721 092,38	
Autres charges non courantes				
29 393 006,09		29 393 006,09	42 367 990,05	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IX				
57 153 529,63	600,00	57 154 129,63	92 089 082,43	
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)				
-28 177 268,61	-600,00	-28 177 868,61	-41 140 053,63	
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII + ou - X)				
227 119 612,26	-502 280,30	226 617 331,96	218 423 066,49	
XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS				
95 008 590,00		95 008 590,00	80 653 357,00	
XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)				
132 111 022,26	-502 280,30	131 608 741,96	137 769 709,49	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)				
4 615 987 458,83	21 134,00	4 616 008 592		



لوسيور كريستال
LESIEUR CRISTAL



ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
LESIEUR CRISTAL S.A.
1, rue Caporal Corbi, Casablanca



FIDAROC

Grant Thornton

7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société LESIEUR CRISTAL S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.759.472.482,53 dont un bénéfice net de MAD 131.608.741,96. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 24 Mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société LESIEUR CRISTAL S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1. TITRES DE PARTICIPATION

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de KMAD 392.805.</p> <p>Ils sont comptabilisés individuellement à leur valeur d'acquisition et lorsque la valeur actuelle des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une analyse est effectuée par le management pour déterminer la dépréciation à constater.</p> <p>La valeur actuelle est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la juste valeur pour le cas des actifs biologiques ou l'actif net réévalué communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, du niveau de jugement exercé pour l'estimation du risque sur les titres de participation ainsi que le degré d'incertitude lié à cette estimation à cause de la sensibilité des modèles utilisés ou variations de données et d'hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la société pour déterminer les valeurs actuelles, - S'assurer que les données retenues dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation sont cohérentes avec les données source des entités ; - Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation publiées dans l'état des informations complémentaires (ETIC).</p>

2. DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les créances clients s'élèvent à KMAD 968.716 en valeur nette au 31 décembre 2021 dont un montant de KMAD 157.451 de provision pour dépréciation.</p> <p>Ces provisions sont déterminées sur la base d'une méthode statistique qui se base sur l'ancienneté de la créance (100% de solde pour les créances antérieures à 1 an et 50% pour les créances antérieures à 6 mois). Cependant, le management complète éventuellement cette règle par une analyse au cas par cas intégrant d'autres indices de dépréciation (relation commerciale, couverture assurance, feed-back des opérationnels...).</p> <p>Nous avons considéré l'estimation du montant de la provision pour dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus et son impact significatif sur les comptes.</p>	<p>Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2021, ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiabilisation de la balance âgée des créances clients en testant pour un échantillon l'ancienneté retenue; - La réalisation de tests relatifs à l'apurement des créances en période subséquente ; - Le recalcul de la provision sur la base de la méthode statistique retenue par la société ; - L'examen des PV de réunions tenues par les responsables commerciaux pour l'estimation du risque de recouvrement sur les créances clients ; - L'établissement des entretiens avec les opérationnels pour s'assurer de l'absence de créances clients bien que récentes présentant un risque de recouvrement ;

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous vous informons que la société a procédé au cours de l'exercice 2021 à une prise de participation de KMAD 108, soit 90,16% du capital de la société OLEOSEN, située au Sénégal.

Casablanca, le 6 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé



BILAN ACTIF		
ACTIF (En millions de dirhams)	31/12/2021	31/12/2020
Goodwill	109	109
Immobilisations incorporelles, net	209	102
Immobilisations corporelles, net	1 034	949
Actifs biologiques	95	95
Immeubles de placement, net	4	4
Participations dans les entreprises associées	23	27
Autres actifs financiers	29	23
- Prêts et créances, net	9	3
- dont titres de participation consolidés	-1	-1
- Actifs financiers disponibles à la vente	21	21
Autres débiteurs non courants	95	97
Impôts différés actifs	18	18
Actif non courant	1 615	1 425
Autres actifs financiers	340	161
- Instruments financiers dérivés	334	154
- Prêts et créances et placements, net	6	6
Stocks et en-cours, net	1 042	835
Créances clients, net	1 069	750
Autres débiteurs courants, net	336	414
Trésorerie et équivalent de trésorerie	863	381
Actif courant	3 650	2 541
TOTAL ACTIF	5 265	3 966

BILAN PASSIF		
PASSIF (En millions de dirhams)	31/12/2021	31/12/2020
Capital	276	276
Réserves	1 393	1 315
Écarts de conversion	-12	-11
Résultat net part du groupe	140	157
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	1 798	1 737
Intérêts minoritaires	2	
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 799	1 737
Provisions	80	33
Avantages du personnel	274	269
Dettes financières non courantes	201	156
- Dettes liées aux contrats de location financement	201	156
Dettes d'impôts sur les sociétés	12	12
Impôts différés Passifs	85	100
Passif non courant	652	569
Dettes financières courantes	462	213
- Instruments financiers dérivés	256	208
- Dettes envers les établissements de crédit	206	5
Dettes fournisseurs courantes	2 204	1 204
Autres créanciers courants	148	244
Passif courant	2 814	1 660
TOTAL PASSIF	3 466	2 230
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	5 265	3 966

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		
(En millions de dirhams)	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	4 863	3 899
Autres produits de l'activité	123	-9
Produits des activités ordinaires	4 986	3 890
Achats	-3 935	-2 974
Autres charges externes	-329	-270
Frais de personnel	-253	-238
Impôts et taxes	-12	-7
Amortissements et provisions d'exploitation	-155	-118
Autres produits et charges d'exploitation nets	7	4
Charges d'exploitation courantes	-4 677	-3 603
Résultat d'exploitation courant	309	287
Cessions d'actifs	2	
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-31	-38
Autres produits et charges d'exploitation	-30	-38
Résultat des activités opérationnelles	279	249
Produits d'intérêts	6	7
Charges d'intérêts	-32	-9
Résultats sur instruments financiers *	-10	5
Autres produits et charges financiers	-11	-7
Résultat financier	-48	-5
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	232	244
Impôts sur les bénéfices	-112	-98
Impôts différés	18	8
Résultat net des entreprises intégrées	137	155
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	3	2
Résultat net des activités poursuivies	140	157
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	140	157
Dont Intérêts minoritaires		
Dont Résultat net - Part du Groupe	140	157
Résultat net par action en dirhams		
- de base	5	6
- dilué	5	6

Les documents requis par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes seront mis à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet : <http://www.lesieur-cristal.com>





لوسيور كريستال
LESIEUR CRISTAL



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
LESIEUR CRISTAL S.A.
1, rue Caporal Corbi, Casablanca



FIDAROC

Grant Thornton

7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de Lesieur Cristal S.A. et de ses filiales (Groupe Lesieur Cristal), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.799 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 140. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 24 Mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe LESIEUR CRISTAL arrêtée au 31 décembre 2021, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1.GOODWILL

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le Groupe Lesieur Cristal a réalisé des opérations de croissance externes ayant conduit à la comptabilisation des écarts d'acquisition à l'actif du bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des sociétés acquises et les juste-valeurs des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition. Au 31 décembre 2021, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à MMAD 109.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.</p> <p>Les informations concernant les méthodes de détermination de la valeur recouvrable sont détaillées dans la note « 16 » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de notre audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Leur montant significatif au bilan consolidé du Groupe ; • L'importance du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels. 	<p>Notre approche d'audit se fonde sur un examen des procédures relatives aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein de Lesieur Cristal pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs.</p> <p>Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2021, ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse de la méthodologie retenue par Lesieur Cristal ; • Un examen des plans d'affaires approuvés par la Direction Générale de Lesieur Cristal pour s'assurer du caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés ; • Une analyse des principales hypothèses et paramètres utilisés (taux de croissance, coût du capital, taux d'actualisation) au regard des données de marché disponibles ; • Un examen des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés (en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable) ; • Le recalcul des valeurs d'utilités déterminées pour les principaux écarts d'acquisition. <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité présentés dans les notes annexes aux états financiers.</p>

2.DEPRECIATION DES CREANCES CLIENTS

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les créances clients s'élèvent à MMAD 1.069 en valeur nette au 31 décembre 2021 dont un montant de MMAD 157 de provision pour dépréciation.</p> <p>Ces provisions sont déterminées sur la base d'une méthode statistique qui se base sur l'ancienneté de la créance (100% de solde pour les créances antérieures à 1 an et 50% pour les créances antérieures à 6 mois). Cependant, le management complète éventuellement cette règle par une analyse au cas par cas intégrant d'autres indices de dépréciation (relation commerciale, couverture assurance, feed-back des opérationnels...).</p> <p>Nous avons considéré l'estimation du montant de la provision pour dépréciation des créances clients comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus et son impact significatif sur les comptes.</p>	<p>Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2021, ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiabilisation de la balance âgée des créances clients en testant pour un échantillon l'ancienneté retenue ; • La réalisation de tests relatifs à l'apurement des créances en période subséquente ; • Le recalcul de la provision sur la base de la méthode statistique retenue par le Groupe ; • La réalisation des entretiens avec les opérationnels pour s'assurer de l'absence de créances clients bien que récentes présentant un risque de recouvrement ;

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers consolidés d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Par ailleurs, conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous vous informons que la société a procédé au cours de l'exercice 2021 à une prise de participation de KMAD 108, soit 90,16% du capital de la société OLEOSEN, située au Sénégal.

Casablanca, le 6 avril 2022

ERNST & YOUNG

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Member Réseau Grant Thornton
International
7, Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 09 - Fax : 05 22 29 66 70